

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

07/01/2015

Dossier complet le :

07/01/2015

N° d'enregistrement :

F09315P0001

1. Intitulé du projet

Route départementale n°5 PR 4+000
Aménagement du carrefour avec la RD 64
Commune de LA ROQUEBRUSSANNE

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département du Var

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

HEBREARD Marc

Directeur Général Adjoint DGRTFAM

RCS / SIRET

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6e	Emprise du projet 5 260 m2

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Création d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 5 et de la RD 64.

4.2 Objectifs du projet

Sécuriser les différents mouvements de circulation.
Améliorer la visibilité et la perception du carrefour.
Faire baisser les vitesses pratiquées par l'aménagement d'un carrefour giratoire
Marquer l'entrée de la commune.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont prévus pour une durée de six mois.
Ils seront effectués sous circulation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement ne modifiera pas le volume du trafic sur les deux RD.
L'îlot central fera l'objet d'un traitement paysager avec des plantations adaptées au site.
Vu le contexte environnemental et afin de faciliter le plus possible l'entretien, les plantations seront rustiques.
Il est prévu, afin d'améliorer la perception du giratoire, la mise en oeuvre d'un éclairage public et des trottoirs périphériques en béton coloré pour sécuriser les cheminements piéton.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Enquête publique au titre du Code de l'Environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Assiette de l'opération:	5 260 m ²
Hauteur moyenne des remblais:	0.90 m
Volume des remblais	1890m ² x 0.9m = 1700 m ³
Surface des espaces vert (surface de dés-imperméabilisation)	418 m ²
Surface imperméabilisée brute	1030 m ²
Surface imperméabilisée nette	1030-418 = 612 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route départementale n°5
PR 4+000
Commune de
LA ROQUEBRUSSANNE

Coordonnées géographiques¹

Long. 43° 20' 10" N Lat. 5° 58' 45" E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

LA ROQUEBRUSSANNE

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☒

Non

☐**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui

☐

Non

☒**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?****4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui

☐

Non

☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Voirie, délaissés de voirie, talus et friches agricoles.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

P.L.U. Commune de LA ROQUEBRUSSANNE approuvé par DCM du 11.07.2006
Modification n°1 du P.L.U. approuvé par DCM le 13.07.2011

Zone Ua, zone à caractère central d'habitat
Zone A, agricole (non exploitée)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet est situé en limite de 2 ZNIEFF de type II : - ZNEFF N°83-124-100 Ripisylves et annexes des vallées de l'Issole et du Caramy. - ZNIEFF N°83-177-100 Moure d'Agnis et forêt domaniale de Mazaugues.
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	La commune de LA ROQUEBRUSSANNE est située dans le périmètre d'étude du projet de PNR Massif de la Sainte Baume.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	L'équilibre déblais/remblais étant déficitaire d'environ 650 m ³ l'utilisation de déblais excédentaires d'autres chantiers sera recherché dans la mesure du possible. Ce volume sera complété éventuellement, en priorité par des matériaux issus de plateforme de recyclage.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Le projet situé en zone urbanisé n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les 2 ZNEFF situées à proximité.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet engendre une consommation de 71 m2 d'une parcelle classée en zone agricole.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est situé dans le périmètre de la zone inondable de l'Issole selon l'Atlas des Zones Inondables de l'Etat.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas d'augmentation du trafic actuel. Il favorisera la fluidité de celui ci et la diminution de la vitesse.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	De faibles vibrations pourront être ressenties lors du compactage des matériaux, cependant elles ne devraient pas affecter le bâti assez éloigné
Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒		

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☒	☐	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? ☐	☒	Le projet n'engendrant pas d'augmentation du trafic, les rejets polluants resteront identiques.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ? ☒	☐	Concernant les eaux de ruissellement des bassins versants amont, la surface de bassin versant interceptée est estimée à moins de 1 ha. Concernant les eaux de ruissellement de la plateforme, la surface imperméabilisée supplémentaire (612 m2) est considérée comme faible. Par ailleurs, le rejet s'effectuera comme aujourd'hui dans le réseau communal. L'assainissement de la plateforme sera revue afin de tenir compte des sens d'écoulement modifiés.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? ☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? ☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet sera réalisé en lieu et place d'un carrefour existant et déjà revêtu, avec une surface imperméabilisée

nette qui est faible (612 m²).

De plus, il n'engendrera aucune augmentation de trafic après sa mise en service.

Le projet n'impactera pas les znieffs contigues au projet car les emprises attenantes concernent un terrain privé

aménagé et une parcelle agricole, ne présentant pas d'enjeux écologiques notables.

La flore présente aux abords de la zone du projet est typique des aménagements paysagers urbains. Elle n'a qu'un intérêt minime en tant qu'habitat de la faune et en terme de biodiversité.

Les travaux seront menées de sorte à ne pas engendrer d'impact sur l'Issole et sa ripisylve située à proximité du projet.

Une étude hydraulique, en cours, permettra de définir les aménagements à réaliser pour s'assurer de l'absence d'impact.

Ainsi, l'atteinte à l'écologie, aussi bien en phase de construction, qu'en phase d'exploitation ne peut être que minime.

Au regard des éléments précités, il ne nous paraît donc pas nécessaire de mettre en oeuvre une étude d'impact

qui ne ferait que confirmer la très faible incidence du projet, sur le milieu naturel.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
Annexe 1 : Photographies des zones d'emprise du projet.	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à

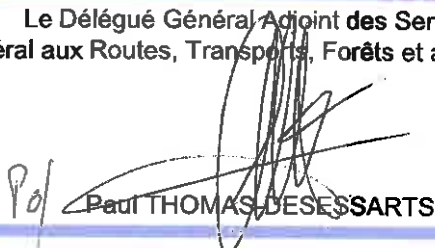
TOULON

le,

29 DEC. 2014

Le Délégué Général Adjoint des Services,
Délégué Général aux Routes, Transports, Forêts et aux Affaires Maritimes

Signature


Paul THOMAS DESESSARTS

